

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

PRESENTS :

M. CHEVALIER – P. PERRAULT – C. BERLAND – P. CIEZKI – E. LE CORRE – E. TRUCHET – G. GRENET – S. TOURNE – N. COQUIL – A. CAILLERET – M. DUPORT – M. VERNET – R-M MARIETTE – R. THEFANY – M. FOLLET-JOLIVET – V. MATEUS – I. LAWSON – L. POMBAL – V. ALLARD (arrivée en cours de séance) – D. GALLÉ

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : R. KERVAREC pouvoir à G. GRENET – N. MALPAUX pouvoir à S TOURNE – G. CONIL pouvoir à N. COQUIL – S. MIGNON pouvoir à E. LE CORRE B.GAUTHER pouvoir à R-M. MARIETTE – N. OUANIS-TAMERNI pouvoir à P. CIEZKI

EXCUSÉ : A. GARCIA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. TOURNE

I. INFORMATIONS :

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 07/03/2017 : Acceptation d'un don d'un bureau de direction pour la maternelle Famy (DCS_022_03_17)
- 13/03/2017 : Attribution du marché de contrôle de conformité des aires de jeux et équipements sportifs à l'entreprise SOLEUS (DCS_023_03_17)
- 13/03/2017: Attribution du marché de maintenance du parc d'auto laveuse (2017, 2018 et 2019) – société NILFISK (DCS_024_03_17)
- 13/032017: Attribution du marché pour le traitement contre les chenilles processionnaires – société INTER GUEPE (DCS_025_03_17)

II. DELIBERATIONS :

*1. (D_014_03_17) : **Compte de gestion 2016***

	Résultat à la clôture 2015	Résultat de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	239 482.77	- 77 211.16	0.00	162 271.61
Fonctionnement	998 292.88	331 276.46	- 44 260.78	1 285 308.56

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte de gestion pour la commune 2016.

*2. (D_015_03_17) : **Compte administratif 2016***

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES		
Résultat années préc.	954 032.10	283 743.56
Recettes 2016	4 195 154.47	341 293.32
Restes à réaliser	<i>Sans objet</i>	0.00
total	5 149 186.57	625 036.88
DEPENSES		
Dépenses 2016	3 863 878.01	462 765.26
Restes à réaliser	<i>Sans objet</i>	229 371.21
total	3 863 878.01	692 036.88
RESULTAT CUMULE	1 285 308.56	- 67 099.59

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte administratif de la commune 2016.

3. (D_016_03_17) : Affectation des résultats 2016

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2016 comme suit :

- Affectation du résultat d'investissement à hauteur de 162 271,62 € à la section d'investissement.
- Affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 67 099,59 € à la section d'investissement.
- Affectation du résultat de fonctionnement restant, soit 1 218 208,97 € à la section de fonctionnement.

4. (D_017_03_17) : Inscription de créances irrécouvrables n°1/2017

N° Titre /Année	Débiteur	Montant d'origine	Montant restant du	Nature de la créance	Motif d'abandon invoqué par la Trésorerie
1016/2013	PICARD YVETTE	195,34	195,34	loyer et charges	décès sans succession
736/2013		236,34	101,88		
737/2013		236,34	236,34		
738/2013		236,34	236,34		
739/2013		236,34	27,82		
740/2013		236,34	236,34		
799/2013		236,34	236,34		
886/2013		236,34	236,34		
100/2014		232,34	232,34		
112/2014		232,34	195,34		
112/2014		37,00	37,00		
451/2014		231,66	231,66		
817/2014		FCP FÉVRIER	3,62		
830/2014	RESEAUX ELEC	7,30	7,30	taxe locale sur la publicité	poursuites sans effet
		2 593,98	2 214,00		

Le Conseil : après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'inscription en non-valeur des titres listés ci-dessus pour un montant total de 2 214,00 €.

5. (D_018_03_17) : Subventions 2017 aux associations

Association	Montant alloué 2017
AIPEI primaire	205,00
ALJI	7 600,00
ASI	50 600,00
Chasseurs	720,00
Club de l'amitié	900,00
Comité des œuvres sociales	9 200,00
Karaté Shin Issou	2 100,00
FCPE Collège	130,00
FNACA	511,00
Musique à Issou	9 370,00
Yoga club Issou	340,00
Issou band management	100,00
Association sportive J. Cartier	200,00
Amicale des pompiers	130,00
	82 106,00

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations pour 2017 selon le tableau ci-dessus, qui sera intégré au budget primitif de la commune.

- 25 pour
- 1 abstention (I. LAWSON)

6. (D_019_03_17) : Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2017 de la collectivité de la manière suivante :

	2016	2017
Taxe d'habitation	8,85 %	8,85 %
Taxe Foncière (bâti)	22,60 %	22,60 %
Taxe Foncière (non bâti)	84,18 %	84,18 %

7. (D_020_03_17) : Budget Primitif 2017

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la commune, qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section d'investissement : dépenses = 1 686 019,61 € / recettes = 1 686 019,61 €
- Section de fonctionnement : dépenses = 5 102 614,79 € / recettes = 5 102 614,79 €

8. (D_021_03_17) : Bilan 2016 des cessions et acquisitions

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le bilan 2016 des acquisitions et cessions immobilières pour un montant de 82 000,00 €.

9. (D_022_03_17) : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Issou (SIVOSI)

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Issou n°3-2017.

10. (D_023_03_17) : Désignation de représentants au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Issou (SIVOSI)

Le Conseil : après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Patrick CIEZKI, représentant titulaire, et Monsieur Marc DUPORT, représentant suppléant, au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Issou, à compter de ce jour.

11. (D_024_03_17) : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 de Madame la Sénatrice relative aux travaux de couverture de la rotonde du château d'Issou

Le Conseil : après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, auprès de Madame la Sénatrice des Yvelines, Madame TASCA, une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2017, pour les travaux de couverture de la rotonde du château, estimés à 40 001,24 € HT.

La séance est levée à 21h00